

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Wax, Aerosol, 400 mL
Mise à jour : 16.08.2024
Date d'édition : 16.08.2024

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Anti-Rust Wax, Aerosol, 400 mL
Identifiant unique de formulation : DUH0-D021-D009-G1AD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

PC 0.30 - Inhibiteur de corrosion

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Bio-Circle Surface Technology AG

Rue : Aahusweg 16

Code postal/Lieu : 6403 Küssnacht am Rigi

Téléphone : 0041 41 878 1166

Télécopie : 0041 41 878 1347

Contact pour informations : service@bio-circle.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 (0)442515151
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aerosol 1 ; H222 - Aérosols : Catégorie 1 ; Aérosol extrêmement inflammable.
Aerosol 1 ; H229 - Aérosols : Catégorie 1 ; Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

BUTANE ; N°CAS : 106-97-8

PROPANE ; N°CAS : 74-98-6

Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes ; N°CAS : 246538-71-6

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Wax, Aerosol, 400 mL
Mise à jour : 16.08.2024
Date d'édition : 16.08.2024

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

H229	Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/...
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/réceptif dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471843-32-XXXX ; N°CE : 927-241-2

Poids : ≥ 25 - < 50 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 3 ; H412 EUH066

BUTANE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119474691-32-XXXX ; N°CE : 203-448-7 ; N°CAS : 106-97-8

Poids : ≥ 15 - < 30 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Gas 1 ; H220 Press. Gas (Liq.) ; H280

Hydrocarbures, C8-C9, isoalkanes ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119548395-31-XXXX ; N°CE : 932-020-9 ; N°CAS : 246538-71-6

Poids : ≥ 10 - < 20 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411 EUH066

PROPANE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486944-21-XXXX ; N°CE : 200-827-9 ; N°CAS : 74-98-6

Poids : ≥ 5 - < 15 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Gas 1 ; H220 Press. Gas (Liq.) ; H280

Distillates (pétrole), hydrotreated light paraffinic ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487077-29-XXXX ; N°CE : 265-158-7 ; N°CAS : 64742-55-8

Poids : ≥ 1 - < 5 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium, TBN < 300 ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488992-18-XXXX ; N°CE : 263-093-9 ; N°CAS : 61789-86-4

Poids : ≥ 0,5 - < 1 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Sens. 1 ; H317

Limites de concentrations spécifiques
: Skin Sens. 1 ; H317: C ≥ 10 %

Indications diverses

Nom commercial du produit : Anti-Rust Wax, Aerosol, 400 mL
Mise à jour : 16.08.2024
Date d'édition : 16.08.2024

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation de brume de vaporisation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO₂) Extincteur à sec ; Sable ; Poudre

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

P375 - Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂), suie. Substance, organique.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Travailler si possible à l'extérieur ou dans un local bien aéré. Sol dangereusement glissant en cas

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Wax, Aerosol, 400 mL
Mise à jour : 16.08.2024
Date d'édition : 16.08.2024

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

d'écoulement/de déversement du produit. Éliminer immédiatement les quantités renversées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter de: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. À conserver au frais et au sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

BUTANE ; N°CAS : 106-97-8

Type de valeur limite (pays d'origine) KZGW (CH)

:

Valeur limite : 3200 ppm / 7600 mg/m³

Version : 09.03.2021

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH)

:

Valeur limite : 800 ppm / 1900 mg/m³

Version : 09.03.2021

PROPANE ; N°CAS : 74-98-6

Type de valeur limite (pays d'origine) KZGW (CH)

:

Valeur limite : 4000 ml/m³ / 7200 mg/m³

Version : 09.03.2021

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH)

:

Valeur limite : 1000 ml/m³ / 1800 mg/m³

Version : 09.03.2021

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL/DMEL

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Wax, Aerosol, 400 mL
Mise à jour : 16.08.2024
Date d'édition : 16.08.2024

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 185 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 46 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 46 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 871 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 77 mg/kg p.c. /jour
Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes ; N°CAS : 246538-71-6
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 608 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 699 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 699 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 2035 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 773 mg/kg p.c. /jour
Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic ; N°CAS : 64742-55-8
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 1,19 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,74 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 5,58 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Wax, Aerosol, 400 mL
Mise à jour : 16.08.2024
Date d'édition : 16.08.2024

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 2,73 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,97 mg/kg p.c. /jour
Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium, TBN < 300 ; N°CAS : 61789-86-4
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,513 mg/cm²
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 2,9 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 1,667 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 0,8333 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 1,03 mg/cm²
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 11,75 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 3,33 mg/kg p.c. /jour

PNEC

Distillates (pétrole), hydrotreated light paraffinic ; N°CAS : 64742-55-8
Type de valeur limite : PNEC (Intoxication secondaire)
Valeur limite : 9,33 mg/kg denrées alimentaires
Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium, TBN < 300 ; N°CAS : 61789-86-4
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite : 1 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)
Valeur limite : 10 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite : 1 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Intoxication secondaire)
Valeur limite : 16,6 mg/kg denrées alimentaires
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite : 1000 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition **Protection individuelle** **Protection yeux/visage**

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Wax, Aerosol, 400 mL
Mise à jour : 16.08.2024
Date d'édition : 16.08.2024

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

Protection oculaire appropriée
DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains



Porter des gants de protection en cas de contact de longue durée

Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) / NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration : 120 min. / 480 min.

Épaisseur du matériau des gants : 0,8 mm. /

Remarque : Durée de résistance à la rupture

Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné

Type : A

Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Remarques générales

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Aérosol

Couleur : incolore

Odeur

comme: Hydrocarbures, aliphatique.

Caractéristiques en matière de sécurité

Inflammabilité :

inflammable

Limite inférieure d'explosivité :

0,7 Vol-%

Limite supérieure d'explosivité : (PROPANE)

10,8 Vol-%

Référence
bibliographique

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Wax, Aerosol, 400 mL
Mise à jour : 16.08.2024
Date d'édition : 16.08.2024

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

Pression de vapeur :	(50 °C)	<	1000	hPa
Densité :	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		pratiquement insoluble	
pH :	(20 °C)		non applicable	
Densité de vapeur relative :	(20 °C)		non déterminé	
Teneur en COV maximale (CE) :			88,2	Pds %
Teneur en COV maximale (Suisse) :			88,4	Pds %
Teneur en COV imposable (Suisse) :			88,4	Pds %

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil. Risque d'un éclatement du récipient.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	> 2000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	> 2000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Inhalation
Dose efficace :	> 20 mg/l

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom commercial du produit : Anti-Rust Wax, Aerosol, 400 mL
Mise à jour : 16.08.2024
Date d'édition : 16.08.2024

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

Sensibilisation cutanée

Paramètre : Sensibilisation cutanée (Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium, TBN < 300 ; N°CAS : 61789-86-4)
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Autre allergène pour la peau (Sub-catégorie 1B).
Méthode : OCDE 406

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Danger par aspiration

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres effets néfastes

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Informations complémentaires

Mélange non-testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : LL50 (Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 10 - 30 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OCDE 203

Paramètre : CL50 (BUTANE ; N°CAS : 106-97-8)
Espèce : Poisson
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 27,98 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (BUTANE ; N°CAS : 106-97-8)
Espèce : Daphnie
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Wax, Aerosol, 400 mL
Mise à jour : 16.08.2024
Date d'édition : 16.08.2024

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

Dose efficace : 14,22 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : CL50 (BUTANE ; N°CAS : 106-97-8)
Espèce : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 8,57 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes ; N°CAS : 246538-71-6)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 0,11 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OCDE 203
Paramètre : CL50 (PROPANE ; N°CAS : 74-98-6)
Espèce : Poisson
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 27,98 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (PROPANE ; N°CAS : 74-98-6)
Espèce : Daphnie
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 14,22 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : EC50 (PROPANE ; N°CAS : 74-98-6)
Espèce : Algues
Dose efficace : 7,71 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : LL50 (Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic ; N°CAS : 64742-55-8)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OCDE 203
Paramètre : CL50 (Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium, TBN < 300 ; N°CAS : 61789-86-4)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : > 10000 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOELR (Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : 0,182 mg/l
Temps d'exposition : 28 D

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EL50 (Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 22 - 46 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202
Paramètre : EL50 (Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic ; N°CAS : 64742-55-8)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace : > 10000 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202
Paramètre : EC50 (Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium, TBN < 300 ; N°CAS : 61789-86-4

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Wax, Aerosol, 400 mL
Mise à jour : 16.08.2024
Date d'édition : 16.08.2024

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre : NOELR (Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 0,317 mg/l
Temps d'exposition : 21 D

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 (Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium, TBN < 300 ; N°CAS : 61789-86-4)
Espèce : Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Inhibition du développement de la biomasse
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries

Paramètre : NOELR (Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace : < 1 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EL50 (Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics)
Espèce : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 1,065 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : EC50 (Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium, TBN < 300 ; N°CAS : 61789-86-4)
Espèce : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 10000 mg/l
Méthode : OCDE 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre : DBO (% de DThO) (Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics)
Inoculum : Degré de dégradabilité
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Taux de décomposition : 89 %
Durée du test : 28 D
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode : OCDE 301F
Paramètre : DBO (% de DThO) (Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes ; N°CAS : 246538-71-6)
Inoculum : Biodégradation
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Taux de décomposition : 51,3 %
Durée du test : 28 D
Évaluation : Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)
Méthode : OCDE 301F
Paramètre : DBO (% de DThO) (Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes ; N°CAS : 246538-71-6)
Inoculum : Biodégradation
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Taux de décomposition : 64 %

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Wax, Aerosol, 400 mL
Mise à jour : 16.08.2024
Date d'édition : 16.08.2024

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

Durée du test :	75 D
Évaluation :	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE) Relativement/partiellement biodégradable.
Méthode :	OCDE 301F
Paramètre :	DBO (% de DThO) (Distillates (pétroleum), hydrotreated light paraffinic ; N°CAS : 64742-55-8)
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobic
Taux de décomposition :	31 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)
Méthode :	OCDE 301F
Paramètre :	DBO (% de DThO) (Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium, TBN < 300 ; N°CAS : 61789-86-4)
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobic
Taux de décomposition :	8,6 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)
Méthode :	OCDE 301F
Paramètre :	Biodégradation (PROPANE ; N°CAS : 74-98-6)
Inoculum :	Degré de dégradabilité
Paramètres d'évaluation :	Anaérobic
Taux de décomposition :	100 %
Durée du test :	385 h
Paramètre :	Biodégradation (BUTANE ; N°CAS : 106-97-8)
Inoculum :	Biodégradation
Taux de décomposition :	100 %
Durée du test :	386 h

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les codes déchets indiqués ci-dessous ne sont cités qu'à titre indicatif et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (OLED) RS 814.600.

Avant utilisation conforme

Code de déchet selon les listes de mouvements de déchets

16 05 04* (Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses)

13.2 Informations complémentaires

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Nom commercial du produit : Anti-Rust Wax, Aerosol, 400 mL
Mise à jour : 16.08.2024
Date d'édition : 16.08.2024

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

AÉROSOLS

Transport maritime (IMDG)

AEROSOLS

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 2
Code de classification : 5F
Danger n° (code Kemler) : 23
Code de restriction en tunnel : D
Dispositions particulières : LQ 11 · E 0
Étiquette de danger :



2.1

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 2.1
Numéro EmS : F-D / S-U
Dispositions particulières : LQ 11 · E 0
Étiquette de danger :



2.1

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 2.1
Dispositions particulières : E 0
Étiquette de danger :



2.1

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nom commercial du produit : Anti-Rust Wax, Aerosol, 400 mL
Mise à jour : 16.08.2024
Date d'édition : 16.08.2024

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 75

Directives nationales

AT: Marquage selon le règlement de l'Autriche (loi chimique / chemV).

CH: Veuillez noter la loi chimique / ChemV et Chem RRV selon le règlement de la Suisse.

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Directive aérosol (75/324/CEE)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

01. Identifiant unique de formulation · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs de référence DNEL/PNEC

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AOX : composés organiques halogénés adsorbables

AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau

CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)

CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)

EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets

ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)

IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses

VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables

COV : composé organique volatil

VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau

WGK : Classe de danger pour l'eau

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS

ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages

ECHA : Substances pré-enregistrées

ECHA : Substances enregistrées

Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs

ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques

GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Anti-Rust Wax, Aerosol, 400 mL
Mise à jour : 16.08.2024
Date d'édition : 16.08.2024

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.2)

UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil
|-> RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

16.4 **Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Évaluation :

Aérosols, Catégorie 1 : Méthode de calcul.

STOT SE 3 : Méthode de calcul.

Aquatic Chronic 3 : Méthode de calcul.

16.5 **Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 **Indications de stage professionnel**

Aucune

16.7 **Informations complémentaires**

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.